

TRANSMIS LE: 21/11/2023  
REÇU LE: 21/11/2023  
AFFICHÉ LE: 22/11/2023  
NOTIFIÉ LE: 22/11/2023  
PUBLIÉ LE: 22/11/2023  
EXÉCUTOIRE!



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

**Service Communal d'Hygiène et de Santé**  
**NS/VG/RA/RS**

**ARRETE N°23-656**

Autorisant la distribution et la vente de produits alimentaires exposés dans le cadre de l'évènement  
« TOP 12 + GALAS Albo »  
Le samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023 au CSL – à Franconville-la-Garenne.

Le Maire de la Commune de Franconville-La-Garenne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2212.1 et L 2212.2,

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 1311-2,

**VU** l'Arrêté Ministériel, du 21 décembre 2009, réglementant l'hygiène des aliments remis directement aux consommateurs,

**VU** le Règlement C.E. 852/2004 du 29 avril 2004,

**VU** le Décret n° 2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire ,

**CONSIDERANT** la demande, en date du 31 octobre 2023, de Madame GIRAULT, secrétaire de l'association Albonaise gymnastique, sollicitant l'autorisation de vente et de distribution de produits alimentaires dans le cadre de l'évènement « TOP 12 + GALAS Albo ».

**CONSIDERANT** que la distribution et la vente pour consommation sur place de produits alimentaires présentent un intérêt pour l'attractivité de la manifestation précitée,

**ARRETE**

**Article 1** : La vente des produits alimentaires suivants, proposés sur place dans le cadre de l'évènement « TOP 12 + GALAS Albo » par l'exposant le samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023 détaillé ci- dessous.

	Responsable	Adresse	Produits exposés
Albonaise gymnastique	Mme CARON Brigitte	6 allée Henri Marret – 78112 Fourqueux	Gâteaux / Crêpes / Barres chocola- tées / Bonbons / Sucettes / Com- potes en gourdes / Sandwichs / Croque-monsieur

**Article 2** : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Commissariat de Police d'Ermont
- Commissariat de Police de Franconville-la-Garenne
- Police Municipale de Franconville-la-Garenne
- Madame CARON Brigitte

**Article 3** : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

**Article 4 :** Le Maire et le comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le deux novembre deux mille vingt-trois.

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire



Madame Jeanne Chambers - Guegna  
Le 22 novembre 2023

Par délégation du Maire,  
Nadine SENSE

Maire Adjoint en charge des  
Espaces verts, Développement durable,  
Environnement, Service Communal  
d'Hygiène et de Santé (SCHS)

**Acte à classer**

arr23-656SCHS

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-21T06-07-26.00 ( MI248991947 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20231102-arr23-656SCHS-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : AUTORISANT LA DISTRIBUTION ET LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EXPOSÉS DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT "TOP 12 + GALA ALBO". LE SAMEDI 16 ET LE DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2023 AU CSL - À FRANCONVILLE-LA-GARE

Date de décision : 02/11/2023

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.4. Autres actes réglementaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ARR 23-656 SCHS.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/23 à 06:07

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 21/11/23 à 06:07

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 21/11/23 à 06:12

